



LETTRE D'INFORMATION

aux structures d'accueil de volontaires en service civique du Loiret

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les missions de l'Etat relatives à la jeunesse, à l'engagement et aux sports sont mises en œuvre au sein des services de l'Education nationale : **DRAJES** (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et **SDJES** (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Dans le cadre du lancement par le Gouvernement du Plan « 1 jeune, 1 solution », une forte augmentation du nombre de missions de Service Civique (+ 80 000) a été décidée pour l'année 2021.

Nous entrons donc dans une **nouvelle phase de développement** du service civique. Vous avez ainsi l'opportunité de développer de nouveaux projets ou d'augmenter vos capacités d'accueil. Par ailleurs, **la durée moyenne des missions reste de 8 mois**.

Notre objectif prioritaire est toujours de garantir des missions de service civique de **qualité**. Les critères de délivrance d'agrément, de renouvellement d'agrément ou d'avenant restent les suivants : **respect des obligations de formation** (pour les jeunes et les tuteurs), **intérêt général** de la mission, qualité du **tutorat** et de **l'accompagnement** au projet d'avenir du volontaire, fourniture du **compte rendu annuel d'activité** au titre de l'engagement de Service Civique (conformément aux textes règlementaires).

Nous vous remercions à nouveau de votre implication à nos côtés dans la réussite du dispositif et son accès au plus grand nombre de jeunes.

Dans le respect des consignes sanitaires, les **formations de volontaires et de tuteurs** sont à nouveau **organisées en présentiel**. Veillez à porter un masque et à respecter les gestes barrières.



Institut de l'ENGAGEMENT

Les candidatures des volontaires à l'Institut sont **ouvertes jusqu'au 27 janvier 2021** (dossier de candidature en ligne > www.engagement.fr)

Elisa : dématérialisation des pièces à joindre au contrat du volontaire

Le parcours de création d'un contrat a été repensé au profit du versement des pièces jointes. Les organismes sont invités à déposer sur l'extranet ELISA l'ensemble des pièces sollicitées dans le cadre de l'instruction et du contrôle par l'Agence de Service et de Paiement (ASP).

Attention : la notification d'engagement, ainsi que la procuration pour les volontaires âgées de moins de 18 ans, doivent toujours être envoyées par courrier à l'ASP de Caen, en parallèle de leur dépôt sur ELISA.

Compte-rendu annuel 2020 d'activités au titre du Service Civique

Chaque année, les organismes agréés doivent rendre compte de leur activité.

Vous trouverez [ICI](#) le document à nous renvoyer **avant le 1^{er} mars**.

Diffusion de votre mission

En complément de la publication de votre mission sur le site internet du [service civique](#), il est conseillé d'en faire également une **diffusion locale**. La fiche vierge [ICI](#) peut vous aider à communiquer auprès de vos partenaires, des collectivités et dans les réseaux d'information des jeunes ([CRIJ](#), PIJ, Missions locales, Universités, CROUS, etc.).

FORMATION

Formation des tuteurs

La formation des tuteurs est obligatoire. Le suivi de ces formations par les tuteurs conditionne l'obtention et le renouvellement des agréments de service civique.

> Téléchargez [ICI](#) la **plaquette** de présentation du **parcours de formation** mis en place pour les structures et les contacts utiles dans le Loiret.

Vous trouverez les **modalités d'inscription** et le **calendrier** des formations de tuteurs dans le Loiret [ICI](#) (janvier à juillet 2021). Ces formations sont gérées par une [plateforme nationale](#).

Prochaines formations à Orléans : 2 ateliers

Mardi 2 février 2021

Matin : «*Accompagnement du volontaire pendant sa mission*»

Après-midi : «*Projet d'avenir et bilan nominatif*»



Formation des volontaires

Les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique ont l'obligation d'assurer à leurs volontaires une **formation civique et citoyenne** qui comprend deux volets :

- un volet « **pratique** » d' **1 jour** : la **Formation aux premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1)** (Modalités d'organisation [ICI](#) et liste des organismes de formation [ICI](#))

- un volet « **théorique** » de **2 jours** : les **Rencontres de volontaires** autour d'une thématique afin de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté

> **Calendrier** des prochaines dates et modalités d'inscription des volontaires [ICI](#)

> **Vidéo** de présentation de ces rencontres réalisée avec l'association Cent Soleils [ICI](#)

AGRÉMENT

Renouvellement d'agrément

La demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément est **dématérialisée**.

Pour déposer les dossiers de demande d'agrément ou de renouvellement, voici le lien pour vous guider dans votre démarche : <https://www.service-civique.gouv.fr/page/comment-concretiser-votre-projet-d-accueil>

Une difficulté concernant la saisie des demandes d'agrément sur le site du service civique, écrivez à : teleserviceagreementsc@service-civique.gouv.fr

Pour le **renouvellement d'agrément**, nous vous demandons d'anticiper la démarche et de remplir votre dossier **3 mois avant** la fin de votre agrément.



Avenant à l'agrément

Rappel : On ne peut pas faire de contrat avec un jeune si cet accueil n'est pas déjà prévu dans le **calendrier de l'agrément**. Aussi cela doit être vérifié par la structure avant de recruter un nouveau volontaire.

Si aucun accueil n'est prévu dans votre calendrier, vous avez la possibilité de faire une **demande d'avenant** à l'agrément. Pour l'instant, la demande d'avenant n'est pas dématérialisée.

Voici la procédure à suivre :

- 1 **Anticiper au maximum votre demande d'avenant** (2 mois minimum avant la date de recrutement demandée)
- 2 **Communiquer le/les document(s) suivants** :
 - une **fiche calendrier** (nouvelle(s) date(s) d'accueil, nombre de volontaires souhaité)
 - une **fiche mission** (s'il y a modification de la mission agréée ou création de mission)
 - une **fiche accompagnement/tutorat** (si les conditions d'accompagnement, de tutorat du volontaire changent).

Documents à demander et à renvoyer à ddcs-service-civique@loiret.gouv.fr

Réserve Civique

Ce dispositif permet à toute personne souhaitant s'engager bénévolement, de trouver une mission ponctuelle, et aux structures de proposer des missions de bénévolat. Pour inscrire son organisme sur la plateforme : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

Contact Loiret : Emmanuelle CANALE
02 38 77 49 22 - emmanuelle.canale@jscs.gouv.fr

Service National Universel

A la recherche de missions d'intérêt général pour des jeunes de 15 à 17 ans inscrits au **SNU** !
Vous pouvez formuler vos propositions sur la plateforme : <http://admin.snu.gouv.fr/login>

Contact Loiret : Muriel MORISSE
06 63 29 74 42 - drdjscs-cvll-snu.loiret@jscs.gouv.fr